

Questions au Feuilleton

2. Le télex de M. Davison indique-t-il qu'il est par ailleurs possible que la Loi soit modifiée au cours des deux prochaines années afin de prévoir des subventions tenant lieu de taxes plus généreuses pour les terrains des parcs nationaux. Nous poursuivons nos efforts en ce sens avec le ministère des Finances et, a) dans l'affirmative, quelles mesures ont déjà été prises en ce sens, b) dans la négative, quand ces mesures seront-elles prises?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et des Finances m'informent comme suit: 1. Oui. a) Conformément aux dispositions de la loi sur les subventions aux municipalités, laquelle est administrée par le ministère des Finances. b) Une propriété appartenant à la Couronne du chef du Canada n'est pas une propriété assujettie à l'impôt, mais l'évaluateur municipal ou provincial peut attribuer une valeur à une telle propriété au rôle d'évaluation. Cette évaluation sera acceptée par le ministre des Finances afin de déterminer le montant de la subvention en remplacement de l'impôt foncier sur une propriété admissible à la subvention, à condition que le montant de cette évaluation soit jugé juste et équitable par rapport à l'évaluation de propriétés semblables assujetties à l'impôt et relevant de la même autorité en matière d'évaluation. En pratique, la valeur des propriétés fédérales a de fortes chances de correspondre à celle des propriétés assujetties à l'impôt, lorsque le responsable municipal ou provincial de l'évaluation a adopté les mêmes «procédures», c'est-à-dire a suivi les mêmes étapes et les mêmes méthodes pour évaluer la propriété fédérale que celles qu'il a suivies pour évaluer les propriétés assujetties à l'impôt. c) Si l'on juge que \$3,000 est une évaluation juste et équitable d'un terrain fédéral de 200 acres qui fait l'objet d'une subvention en remplacement d'impôt foncier, la subvention s'établira à \$300 par année si elle est calculée au taux d'impôt municipal de \$100 le mille dollars. Dans presque tous les cas, les subventions sont calculées selon le taux intégral par mille dollars. Toutefois, on adoptera un taux plus bas si le gouvernement fait des paiements séparés pour un service municipal particulier. Par conséquent, dans certains cas, le gouvernement fédéral prend des arrangements spéciaux en vertu desquels il paie les frais scolaires des enfants d'employés fédéraux vivant sur la propriété fédérale. Dans ces cas le montant de la subvention est déterminé sans tenir compte de la fraction du taux d'impôt relative aux frais scolaires, afin d'éviter de subventionner deux fois le même service. d) A la fin. e) (i) Les terres aménagées sont des terres acquises par Parcs Canada et utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été acquises, c'est-à-dire que l'utilisation publique du terrain est possible si elle est compatible avec l'aménagement d'un parc national ou d'un parc ou d'un lieu historique national. (ii) Parcs Canada en collaboration avec le ministère des Finances. (iii) Les décisions touchant la désignation des terres en terres aménagées et non aménagées peuvent être examinées sur demande jugée raisonnable afin d'assurer qu'elles sont conformes aux règles établies.

2. Oui.

LES RÉSERVES DE SABLE BITUMINEUX AU CANADA

Question n° 2842—**M. Brisco:**

1. Quelles sont les réserves totales connues de sables bitumineux au Canada?
2. Combien de temps dureront-elles en fonction des taux de consommation actuels et prévus?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. On estime que 26.5 milliards de barils

de brut synthétique pourront être récupérés de la portion exploitable des gisements de sables bitumineux, en utilisant une technique de forage améliorée et selon des conditions économiques appropriées. Les quantités supplémentaires récupérables des gisements de 789 milliards de barils dépendront des progrès techniques réalisés pour ce qui est de l'exploitation, et des méthodes d'extraction sur place, ainsi que des coûts d'extraction.

2. Les seules quantités de sables bitumineux, exprimées en termes de pétrole synthétique valorisé, sont celles qui sont actuellement récupérables économiquement et celles de deux usines actuelles et en cours de construction. Cette quantité est de 2 milliards de barils; aux rythmes de production actuel et projeté, ces usines pourront exploiter les réserves disponibles pendant environ 25 ans.

LES RÉSERVES DE GAZ NATUREL

Question n° 2843—**M. Brisco:**

1. Quelles sont les réserves totales connues de gaz naturel au Canada, exception faite de celles de l'Arctique?
2. Combien de temps dureront-elles en fonction des taux de consommation actuels et prévus?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources): En ce qui concerne le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources voici la réponse: 1. Les réserves totales connues de gaz naturel au Canada s'élèvent à 61.4 billions de pieds cubes, exception faite de celles de l'Arctique.

2. Les réserves mentionnées en réponse à la première question serviront à l'approvisionnement en gaz pendant encore de nombreuses années. Cependant, c'est le rythme potentiel de production qui constitue la limite imposée à tous nos besoins à n'importe quel moment dans l'avenir, plutôt que l'ampleur des réserves. On peut estimer, à la lumière des prévisions actuelles, que les taux de production possible à partir des réserves connues pourraient être inférieurs aux besoins canadiens totaux avant le milieu des années 1980. Si la production ne constituait pas un facteur limite, les réserves indiquées pourraient répondre aux besoins présents et prévus pour environ 19 ans. Nous n'avons pas tenu compte, pour le calcul de ces prévisions, des nouvelles réserves qui seront subséquentement découvertes et nous avons supposé que: 1. Le volume des exportations, qui se monte actuellement à environ 1 billion de pieds cubes par année, ne variera pas, et que 2. La demande intérieure augmentera d'environ 3 p. 100 par année.

LES RÉSERVES DE PÉTROLE

Question n° 2844—**M. Brisco:**

1. Quelles sont les réserves totales connues de pétrole au Canada, exception faite de celles de l'Arctique?
2. Combien de temps dureront-elles en fonction des taux de consommation actuels et prévus?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclare ce qui suit: 1. Le 1^{er} janvier 1976, la quantité de pétrole des réserves prouvées au Canada s'élevait à 6,474.3 millions de barils, sans inclure les sables bitumineux et les réserves connexes.